



Organisation Maritime  
Internationale



Association Internationale de l'Industrie  
Pétrolière pour la Sauvegarde de  
l'Environnement

**Atelier National pour la mise en œuvre  
du Plan National d'Intervention d'Urgence POLMARC et  
formation sur le développement des cartes de vulnérabilité**

**Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme  
CEPAS, Kinshasa, R.D. CONGO, du 6 au 8 Avril 2009**



**PROJET OMI/ IPIECA « INITIATIVE MONDIALE »  
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - GIWACAF**

## Sommaire

1	Introduction .....	5
2	Objectifs de l'atelier .....	5
3	Lieu, dates, rôles et participants .....	6
4	Ouverture et clôture de l'atelier.....	6
5	Synthèse des présentations et travaux.....	7
6	Recommandations générales de l'atelier pour la mise en œuvre du Plan POLMARC et le renforcement des capacités de lutte de la R. D. Congo .....	12
7	Conclusions.....	15
8	Annexes .....	16
	Annexe 1. Programme de l'Atelier .....	16
	Annexe 2. Liste des Participants.....	19
	Annexe 3. Plan d'action pour le développement de cartes de vulnérabilité des milieux maritimes, côtiers, fluviaux et lacustres de la R.D. Congo en vue d'identifier les sites sensibles, à intégrer dans le Plan POLMARC (défini par le Groupe R) .....	21
	Annexe 4. Recommandations techniques pour l'amélioration du Plan POLMARC de la R.D. Congo (défini par le Groupe D) .....	28
	Annexe 5. Hiérarchisation des composantes du projet GI WACAF pour le renforcement des capacités de lutte de la R.D. Congo (défini par le Groupe C) .....	38
	Annexe 6. Cérémonie d'ouverture .....	40
	Annexe 7. Cérémonie de clôture .....	46
	Annexe 8. Photos de l'atelier .....	50
	Annexe 9. Crédits et références .....	51

**NOTE:**

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles du consultant et ne peuvent en aucun cas être attribuées aux Nations Unies ou à l'Organisation Maritime Internationale.

## Executive Summary

The International Maritime Organisation (IMO) and the International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA) launched in 2006 the Global Initiative for West and Central Africa (GI WACAF) project to enhance oil spill response capability in West and Central Africa.

In this framework a first national workshop was organized in Kinshasa, D. R. Congo, in July 2007, by the government of D. R. Congo and supported by IMO and IPIECA. This event brought together approximately 30 government and industry delegates in charge of managing oil spill response in D. R. Congo to prepare a national oil spill contingency plan.

The present workshop was organized to continue to support the effort of D. R. Congo to finalize their national oil spill contingency plan named « Plan POLMARC ».

The objectives of this workshop were as follow:

- Training of the relevant national officers on the use of the Plan POLMARC;
- Test of the National Plan POLMARC;
- Training on the development of Oil Spill Sensitivity Maps;
- Development of an Action Plan to strengthen the National Capabilities.

These objectives were achieved through technical presentations, a table top exercise and many discussions on various aspects of the NOSCP of D. R. Congo.

Fruitful exchanges during the workshop lead the participants to design an Action Plan for the development of oil spill coastal/ fluvial/ lacustrian sensitivity maps, to formulate technical recommendations to improve the Plan POLMARC and general recommendations for the improvement of the level of preparedness and response capabilities in D. R. Congo (including the effective implementation of the National Contingency Plan POLMARC). The main general recommendations were:

- 1) to support the ratification and implementation of the OPRC 90, OPRC-HNS 200, CLC92 and Fund92 Conventions ;
- 2) to clarify some aspects of the National Plan mainly with regards to the organization of the National « Cellule Antipollution » and the provincial « Etat-Majors de Commandement » ;
- 3) to improve the strategic plan, i.e. develop oil spill coastal/ fluvial/ lacustrian sensitivity maps and a national dispersant policy use (including the definition of the area where dispersant use is allowed) ;
- 4) to clarify the Alert and Mobilisation procedure, considering the Tier levels ; and
- 5) to implement a national training and exercise plan for all stakeholders dealing with oil spills.

The active participation and the expertise of all delegates were greatly appreciated and were the key to the success of this workshop. The ongoing process for the ratification of the International Conventions related to preparation and compensation, and the announced setup of a fund dedicated to oil spill response are key indicators of the will of D. R. Congo to move ahead and increase their level of preparedness and response capabilities.

The report was put together by the facilitator as indicated in **Annex 8.9**.

## 1 Introduction

L'Initiative Mondiale a pour objectif de renforcer les capacités des pays à faire face aux déversements accidentels d'hydrocarbures en mer ainsi que d'améliorer de manière durable la capacité des pays en voie de développement à protéger leur ressources marines et côtières soumises à un risque à travers la mise en œuvre de la Convention OPRC 90. Le Projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (GI WACAF) a été lancé en avril 2006 à Libreville au Gabon. C'est un projet de quatre ans qui couvre 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre plus l'Afrique du Sud. Le projet est financé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et 8 compagnies pétrolières à travers l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Conservation de l'Environnement (IPIECA). Des ateliers nationaux et régionaux sont organisés par les points focaux nationaux avec le soutien du projet GI WACAF afin de répondre à des préoccupations spécifiques et de supporter les pays à mettre en œuvre les dispositions de la Convention OPRC 90.

## 2 Objectifs de l'atelier

Cet événement a été accueilli par le gouvernement de la R.D. Congo (le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme) dans le cadre du projet GI WACAF. Des représentants des structures gouvernementales et des industries pétrolières en R.D. Congo y ont participé.

Les objectifs de l'atelier étaient:

- La formation des représentants de l'Autorité Nationale à l'utilisation du Plan POLMARC (Plan National d'Urgence contre la Pollution Marine),
- Le test du Plan National (lors d'un exercice sur table) et la formulation de propositions de mise à jour du Plan National,
- La sensibilisation des délégués à la nécessité de ratifier les principales conventions internationales liées à la préparation à la lutte (OPRC 90) et à l'indemnisation (CLC 92 et FIPOL 92),
- La sensibilisation des délégués à l'intérêt de cartes de sensibilité des côtes aux pollutions accidentelles et la formation des délégués aux principes de leur réalisation,
- Le développement d'un Plan d'Action et/ ou de recommandations pour le renforcement des capacités de lutte contre les pollutions accidentelles de la R.D. Congo.

Pour atteindre ces objectifs, des présentations, exercices et des discussions de groupe ont été menés. Les délégués ont également été invités à partager leurs expériences et à renforcer la mise en place de partenariats locaux afin de renforcer le niveau de connaissances de chacun. Ces travaux ont permis de soutenir le renforcement des capacités du pays à se préparer et à faire face aux événements de déversements accidentels d'hydrocarbures en mer.

### 3 Lieu, dates, rôles et participants

L'atelier a été organisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme avec l'appui technique et financier de l'OMI et de l'IPIECA.

L'expert, représentant l'OMI et l'IPIECA, était Lindsay Page-Jones.

M. Jean-Paul Mwamba Nyembo, Directeur de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – R.D. Congo et Point Focal GI WACAF, a coordonné l'organisation générale de l'atelier et l'accueil des participants.

L'atelier s'est déroulé dans une salle de conférence du CEPAS à Kinshasa. Le programme de l'atelier est joint à l'**Annexe 1**.

Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à environ 25 représentants des institutions gouvernementales impliquées dans le Plan POLMARC, des autorités locales et portuaires et des industries pétrolières. La liste des participants est jointe à l'**Annexe 2**.

### 4 Ouverture et clôture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions faites par :

- Le Directeur de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – R.D. Congo et Point Focal GI WACAF,
- Le représentant de l'OMI et de l'IPIECA, et
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général à l'Environnement, représentant le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Les textes complets de ces discours sont joints à l'**Annexe 6**.

La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des certificats et d'une clé USB à chaque participant (contenant une copie de toutes les présentations de l'atelier, des documents sur la cartographie des zones sensibles, la préparation à la lutte contre les hydrocarbures et les HNS), ainsi que de deux allocutions faites par :

- Le représentant de l'OMI et de l'IPIECA, et
- Monsieur le Directeur du Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme.

Les textes complets de ces discours sont joints à l'**Annexe 7**.

## **5 Synthèse des présentations et travaux**

### **Présentation du projet GI WACAF**

L. Page-Jones a présenté les activités de l'APIECA et de l'OMI dans le cadre du projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF). Cette présentation a permis de présenter l'ampleur et les objectifs du projet GI WACAF, les activités mises en œuvre à ce jour dans le cadre du projet et les résultats obtenus depuis 2006. Cette présentation a fourni aux participants le contexte régional dans lequel s'inscrit cet atelier national et a également permis d'introduire les objectifs de l'atelier.

### **Coopération régionale**

L'objectif de cette présentation par L. Page-Jones était de préciser le caractère et le cadre international de la lutte antipollution. La présentation a développé les points suivants :

- Les niveaux de réponse,
- La convention OPRC 1990,
- La coopération régionale,
- La convention d'Abidjan et son Protocole d'Urgence,
- Les stocks d'équipements de l'industrie.

### **Cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions marines**

L. Page-Jones a introduit l'importance de la cartographie de la vulnérabilité des milieux :

- Pourquoi cartographier la vulnérabilité des milieux ?
- Methodologie pour l'élaboration des cartes de vulnérabilité,
- Classification de la sensibilité de l'estran et du littoral,
- Ressources biologiques et socio-économiques sensibles,
- Identification des sites les plus sensibles et mesures de protection,
- Des cartes adaptées aux différents usagers.

### **Éléments d'un plan d'action pour l'élaboration de cartes de vulnérabilité nationales**

L'objectif de cette session était (au travers d'une présentation de L. Page-Jones du plan d'action pour le développement de carte de vulnérabilité et son intégration dans le Plan National de lutte, tel que recommandé dans le guide 2008 du GI WACAF) de définir, pour la R.D. Congo, les éléments et étapes nécessaires à l'élaboration de cartes de vulnérabilité.

Les travaux ont été finalisés par le groupe « R » lors de la session du mercredi matin et sont présentés en **Annexe 3**.

### **Conventions liées à l'indemnisation**

Le deuxième jour a débuté par une présentation des conventions liées à l'indemnisation. Les thématiques abordées ont été :

- Le fonctionnement global des fonds internationaux et du FIPOL,
- Les conventions CLC 92 et Fond 92,
- Les fonds d'indemnisation,
- Une synthèse a également résumé le principe des demandes de d'indemnisation.

### **Éléments méthodologiques pour le développement d'un plan stratégique et d'un plan opérationnel national**

Cette présentation (précédée d'un exemple de mobilisation d'organisation nationale de lutte dans le contexte de la R.D. Congo) a porté sur les éléments clés à prendre en compte afin de développer la partie stratégique et opérationnelle d'un plan.

Chaque incident de déversement accidentel d'hydrocarbures est spécifique. Cependant, pour que l'intervention puisse être entreprise rapidement et de manière efficace, il est essentiel que le Plan d'Urgence National s'appuie sur:

- Un système d'alerte, assurant une veille 24 heures sur 24,
- Une définition claire et précise des responsabilités pour l'alerte, l'évaluation initiale de l'incident, la mobilisation et l'intervention,
- Une organisation (re)connue de tous, en particulier en ce qui concerne les rôles et responsabilités de chaque organisation tant au niveau local que national.

En ce qui concerne un appel à une assistance extérieure dans le cas d'un sinistre de grande ampleur, il a également été souligné la nécessité que l'organisation nationale permette :

- L'appel à cette assistance et, en particulier, que les moyens financiers pour permettre cette aide puissent être débloqués rapidement ;
- La réception des moyens (matériels, produits et personnels) dans le pays. Cela sous-entend la nécessité de procédures dans le Plan permettant de gérer les problèmes potentiels de Douane, d'Immigration, d'autorisation de vol dans l'espace aérien y compris pour des vols à basse altitude et épandage de dispersants ;
- La prise en charge des matériels et personnels depuis leur point d'entrée sur le territoire jusqu'à leur lieu de stockage ou de déploiement sur les sites (déchargement des avions, chargement et déchargement sur camions, navires etc., transport à partir de l'aéroport, logement des personnels, etc.).

### **Présentation du Plan POLMARC de la R. D. Congo**

Une présentation du Plan National a ensuite été faite par le Coordinateur National, qui a permis de rappeler :

- L'importance du Plan POLMARC pour la R.D. Congo et ses objectifs,
- Son champ d'application (produits et zone géographique),



- Le cadre juridique et réglementaire en R. D. Congo,
- L'organisation en charge de la lutte définie dans le Plan POLMARC.

### **Éléments de réflexion sur le plan national, discussion pour une évaluation du plan national POLMARC et l'identification des améliorations possibles du plan**

Cette session a présenté, sous forme de schéma, les principaux éléments du Plan POLMARC :

- Schéma d'alerte,
- Niveaux d'incidents, lieux d'incidents et mobilisation,
- Organisation nationale et provinciale.

Ces présentations ont servi de base à une discussion générale sur les dispositions du Plan POLMARC, menées selon les quatre questions clés concernant un plan de lutte opérationnel :

- Qui alerte qui ?
- Qui commande qui ?
- Qui fait quoi ?
- Qui paye quoi ?

Ces travaux ont été finalisés, sous forme de recommandations techniques pour l'amélioration du Plan POLMARC, par le groupe « D » lors de la session du mercredi matin et sont présentés en **Annexe 4**.

### **Exercice en salle : alerte et mobilisation au niveau national**

L'après-midi du deuxième jour de l'Atelier a été consacré à un exercice en salle, dans le but de tester le processus d'alerte, de mobilisation, les schémas de communication et l'organisation proposés par le Plan POLMARC.

Cet exercice a été basé sur un scénario de déversement de bunker par un ferry passager, suite à une collision avec le quai lors des manœuvres d'entrée au port de Banana. Ce déversement a touché les activités du port, le littoral situé au Sud du port et menaçait de s'étendre au littoral de Moanda suite à la sortie de la nappe par l'embouchure du fleuve.

Les participants se sont alors répartis en trois groupes, un simulant les Autorités Provinciales de Moanda (s'organisant en Etat-Major de Commandement), un autre le Groupe d'Intervention de l'Industrie Pétrolière et un troisième simulant les Autorités Nationales (s'organisant en Cellule Antipol).

Malgré le caractère limité de cet exercice (en moyens et en temps), il a permis d'aborder les aspects principaux de la lutte, tant en terme d'organisation et de communication que de stratégie et de prise de décision (Surveillance aérienne ? Lutte à terre ? Emploi de dispersants ? etc.).

L'exercice a été suivi d'un debriefing, dont les principaux éléments sont résumés dans le tableau ci-dessous.

<p><b>Groupe « Industrie pétrolière »</b></p>	
<p><b>Aspects positifs</b></p> <p>Bons rapports avec les autorités provinciales.</p> <p>Mobilisation rapide des moyens et alerte rapide des autorités nationales.</p> <p>Proposition de stratégie d'action aux autorités provinciales et nationales.</p> <p>Mobilisation de l'hélicoptère pour la surveillance.</p>	<p><b>Difficultés rencontrées</b></p> <p>Autorités provinciales jugées lentes à réagir et à décider.</p> <p>Manque d'un représentant des autorités provinciales sur place.</p>
<p><b>Groupe « Autorités provinciales »</b></p>	
<p><b>Aspects positifs</b></p> <p>Bon travail en équipe.</p> <p>Rapidité des interventions.</p> <p>Contrôle sur le terrain des actions.</p>	<p><b>Difficultés rencontrées</b></p> <p>Difficulté de coordination et de communication entre les industries pétrolières et les autorités nationales.</p> <p>Moyens d'action limités dans la province.</p>
<p><b>Groupe « Autorités nationales »</b></p>	
<p><b>Aspects positifs</b></p> <p>Echange d'information rapide entre les autorités provinciales et nationales.</p>	<p><b>Difficultés rencontrées</b></p> <p>Difficulté à repérer les sites les plus sensibles.</p> <p>Population locale non impliquée.</p> <p>Inefficacité du Groupe d'Appui Logistique (joué par L. Page-Jones), les autorités nationales n'ayant pas précisé au GAL ses besoins</p> <p>Difficulté à gérer les médias.</p>
<p><b>Recommandations des participants</b></p>	
<p>Besoin de formations techniques pour les autorités provinciales et nationales.</p> <p>Besoin d'évaluer rapidement l'ampleur de l'incident (Tier 1, 2 ou 3 ?) et de déclenchement officiel du Plan, ainsi que d'un processus d'alerte des pays voisins.</p> <p>Besoin d'évaluation aérienne rapidement (surtout avec les forts courants à l'embouchure).</p> <p>Identifier les responsables sur site des opérations à terre et en mer.</p> <p>Doter la R. D. Congo de cartes de vulnérabilité des milieux.</p> <p>Finaliser la politique d'épandage des dispersants (définition des zones d'épandage).</p>	<p>Doter le GAL de moyens appropriés.</p> <p>Mieux préciser toutes les demandes en moyens de lutte à l'assistance.</p> <p>Clarifier les canaux de communications entre l'industrie, les autorités provinciales et nationales selon le lieu et l'ampleur de l'incident.</p> <p>Etablir une stratégie de communication aux Médias et dédier la tâche à une personne compétente.</p> <p>Clarifier les rôles et l'implication de l'industrie pétrolière (et inclure toutes les industries pétrolières).</p>

### **Sessions de travail du troisième jour**

Le troisième jour a commencé par un résumé des jours précédents et une première synthèse des différents résultats suite aux discussions et recommandations émises lors des séances de discussions.

Ces premiers éléments ont servi de base à trois groupes de travail.

<b>Groupe « R »</b> Définition d'un Plan d'Action pour l'élaboration de cartes de vulnérabilité (sur la base du Plan d'Action du guide GI WACAF, 2008 « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> »)	<b>Groupe « D »</b> Recommandations techniques pour l'amélioration du plan POLMARC sur la base des discussions du Jour 2 et du débriefing de l'exercice du Jour 2.	<b>Groupe « C »</b> Formalisation des recommandations générales de l'Atelier et hiérarchisation des composantes GI WACAF (faites/ en cours/ à faire)
Première version du Plan d'Action en Annexe 3	Recommandations techniques et schémas en Annexe 4	Recommandations générales de l'Atelier dans la section suivante et Hiérarchisation des composantes du projet GI WACAF pour le renforcement des capacités de lutte de la R.D. Congo en Annexe 5

Les résultats des trois groupes ont ensuite été présentés en séance plénière.

## **6 Recommandations générales de l'atelier pour la mise en œuvre du Plan POLMARC et le renforcement des capacités de lutte de la R. D. Congo**

*Reconnaissant l'importance de la préservation de l'environnement marin, côtier, fluvial et lacustre de la R.D. Congo, leur richesse écologique, et leur rôle clé dans les activités socio-économiques du pays,*

*Reconnaissant également l'exposition aux diverses formes de pollutions accidentelles par hydrocarbures et plus particulièrement aux risques liés au trafic maritime passant, au trafic fluvial, et à la production pétrolière en mer et à terre,*

*Les délégués de l'Atelier National pour la mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence et sur le développement des cartes de vulnérabilité, du 6 au 8 Avril 2009, Kinshasa, République Démocratique du Congo, recommandent:*

### **A - au Gouvernement**

1. la prise en compte des conclusions de l'atelier ;
2. la facilitation du processus de ratification des conventions (actuellement en cours), dont entre autres:
  - OPRC 1990 – Convention Internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures ;
  - OPRC-HNS 2000 - Protocole sur la Préparation, la Lutte et la Coopération en matière de pollutions par les substances nocives et potentiellement dangereuses 2000 ;
  - CLC 92 - Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; et
  - Fond 92 - Convention internationale de 1992 portant création d'un Fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;
3. la mise en cohérence du cadre législatif et réglementaire national pour y intégrer les dispositions des conventions internationales, liées à la préparation et à l'indemnisation, une fois ratifiées par la R.D.C. ;
4. le soutien au groupe de travail technique sur le Plan POLMARC (placé sous l'autorité du Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée), dans son travail d'amélioration du Plan, au travers des recommandations techniques de l'atelier et schémas d'alerte et de mobilisation, organigrammes opérationnels de la cellule nationale Antipollution et de l'E.M.C. provincial définis lors de l'atelier (en annexe 4) ;
5. le soutien à la création d'un groupe de travail pour la finalisation et la mise en œuvre du Plan d'Action pour le développement de cartes de vulnérabilité du littoral de la R. D. Congo en vue d'identifier les sites les plus sensibles, atlas

qui sera à intégrer en tant qu'annexe opérationnelle au plan POLMARC (ébauche d'un Plan d'Action en annexe 3) ;

6. la finalisation d'une Politique Nationale d'usage des dispersants, et en particulier la définition des procédures d'homologation des dispersants pouvant être employés en R.D.C. et la définition des zones d'épandages des dispersants prenant en compte l'atlas de vulnérabilité et le contexte marin, côtier, fluvial et lacustre particulier de la R.D.C. ;
7. l'accélération de la mise en œuvre opérationnelle du Plan POLMARC, et la désignation officielle des responsables des sous-cellules et organisations affectées aux diverses fonctions identifiées ;
8. la poursuite et le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et les compagnies pétrolières opérant en R.D.C., notamment les sociétés Perenco, SEP et SOCIR ;
9. la sensibilisation des autorités provinciales quant à leur rôle dans la gestion des opérations de lutte, et le développement de plans d'urgence portuaires et provinciaux (lorsque jugés pertinents par rapport aux risques de pollution accidentelles);
10. le renforcement des capacités de lutte, tant au niveau provincial que national, face aux pollutions accidentelles maritimes et la prise en compte d'un besoin en équipements de lutte antipollution pour les ports à risques ;
11. l'organisation d'exercices conjoints entre les autorités nationales en charge des opérations de lutte anti-pollution, les autorités provinciales et les représentants de toutes les industries pétrolières, notamment les sociétés Perenco, SEP et SOCIR ;
12. la mise en place d'un fond pour la mise en œuvre opérationnelle du plan POLMARC et sa pérennisation ;
13. la mise en place des mécanismes financiers pour faciliter l'accès rapide à des fonds suffisants pour faire face aux premières urgences en cas de déversement accidentel d'ampleur nationale ;
14. la mise en place de mécanismes assurant une notification et une assistance mutuelle avec les pays voisins (Angola, province du Cabinda et Congo – Brazzaville).

#### **B - A l'OMI (avec le soutien de l'IEPCA dans le cadre du projet GI/WACAF)**

1. de noter les efforts réalisés par le Gouvernement de la R.D. Cong pour le développement du Plan POLMARC et de poursuivre le soutien à la mise en œuvre du plan et aux activités de renforcement des capacités ;
2. de faciliter le processus de ratification des conventions par un appui technique et administratif ;
3. de fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des dispositions des conventions dans le droit national de la R.D.C. ; et
4. de soutenir la réalisation des cartes de vulnérabilité et la définition d'une politique nationale d'emploi des dispersants.

**C - Aux GIP (Groupement d'Intervention des Pétroliers, regroupant toutes les sociétés pétrolières de la R.D. Congo)**

1. de poursuivre la coopération avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan POLMARC ; et
2. de renforcer les mécanismes de collaboration opérationnelle avec les autorités nationales et portuaires en cas d'incident et leurs capacités techniques en vue de participer plus efficacement à la lutte anti-pollution.

**D- Aux usagers du domaine maritime, fluvial et lacustre**

1. d'appuyer les mécanismes de mise en œuvre du Plan POLMARC,
2. de soutenir, en case de pollution, les opérations de lutte et de fournir la logistique requise et disponible.

**E- Aux institutions spécialisées, aux universitaires et autres OSC (Organisation de la Société Civile)**

1. de développer la coopération avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan POLMARC, et en particulier dans le cadre du développement de ses annexes techniques (atlas des zones sensibles, politique nationale d'utilisation des dispersants, etc.) ;
2. de fournir une expertise scientifique et technique ainsi qu'un appui en terme de ressources humaines, lorsque requis, tant pour la préparation que pour les interventions face aux évènements de pollution.

## 7 Conclusions

Cet atelier a bénéficié d'une bonne participation de la part des structures nationales et des représentants de l'industrie pétrolière opérant en R.D. Congo. Cette représentation (du secteur public et privé) a permis la tenue de discussions denses et fructueuses qui ont abouti à des résultats concrets et pratiques qui devront être suivis au niveau national et provincial ainsi que dans le cadre du projet GI WACAF.

Cet atelier a également contribué à renforcer la collaboration avec l'industrie pétrolière et à renforcer les capacités techniques des participants concernant la préparation et la lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures.

La R.D. Congo est doté d'un Plan National POLMARC d'Intervention d'Urgence et d'un Coordinateur National actif en charge de sa mise en œuvre. L'atelier a permis l'élaboration de recommandations techniques détaillées visant à rendre le Plan POLMARC plus opérationnel, qui devront être mis en œuvre sous la supervision du Coordinateur National, avec l'appui technique des participants à l'atelier et organisations pertinentes en tant que de besoin.

L'atelier a montré les enjeux spécifiques de la lutte contre les pollutions accidentelles en R.D. Congo dont il faut tenir compte : l'étendue géographique du pays et le découpage administratif en provinces avec un fort degré d'autonomie, les risques de déversements en milieu maritime et côtier, mais aussi fluvial, lacustre (trafic et prospective d'exploration pétrolière dans les grands lacs) et terrestre, ainsi que le besoin en formation et en moyens de lutte.

L'atelier a aussi clairement démontré l'intérêt et la volonté des différents intervenants à travailler de concert pour augmenter les capacités du pays à faire face à des pollutions accidentelles afin de protéger son environnement.

Une preuve particulièrement encourageante de cette volonté est le processus de ratification des conventions OPRC 1990, Protocole OPRC-HNS 2000, CLC 92 et Fonds 92 actuellement en cours en R. D. Congo, ainsi que l'annonce de la prochaine création d'un fonds d'urgence pour les opérations de lutte en cas de pollution.

## 8 Annexes

### Annexe 1. Programme de l'Atelier

<b>JOUR 1 : Lundi 6 Avril</b>		
08H30	Accueil et inscription des participants	Autorités RDC
09H00	Introduction des autorités de la R.D.C. Présentation de l'atelier, des objectifs, de l'agenda de l'atelier et des modalités pratiques	Autorités RDC
10H00	<b>CEREMONIE D'OUVERTURE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours de bienvenue</li> <li>- Discours du représentant de l'OMI</li> <li>- Discours d'ouverture de l'Autorité représentant l'Etat</li> </ul>	Autorités RDC
<b>11H00</b>	<b>Pause café</b>	
11H15	Initiative Mondiale OMI/IPIECA sur la Planification d'Urgence pour la région WACAF Présentation des 6 composantes (GI WACAF) pour la finalisation et la mise en œuvre du Plan national	GI WACAF
11H30	Présentation des actions entreprises depuis le dernier atelier GI WACAF (2007) Identification des composantes GI WACAF déjà mises en œuvre	GI WACAF et délégués
12H00	Rappel de l'intérêt des conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPRC 90 et Protocole OPRC-HNS</li> <li>- Convention d'Abidjan 1981 et son Protocole</li> </ul>	GI WACAF
<b>12H30</b>	<b>Déjeuner</b>	
13H30	Cartographie de la sensibilité des côtes aux pollutions marines accidentelles <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe pour la cartographie de la sensibilité des côtes.</li> <li>- Identification des sites les plus sensibles.</li> <li>- Production de cartes adaptées aux divers utilisateurs (Poste de Commandement et terrain).</li> </ul>	GI WACAF
<b>14H45</b>	<b>Pause café</b>	
15H00-16H00	Recommandations méthodologiques et Définition d'un Plan d'Action pour l'élaboration de cartes de sensibilité.	GI WACAF



<b>JOUR 2 : Mardi 7 Avril</b>		
09H00	Présentation sur les conventions liées à l'indemnisation : - CLC 92 - FIPOL 92 - Protocole portant création du Fonds complémentaire - Procédures de réclamation - Discussion sur les dommages indemnifiables	GI WACAF
09h30	Exemple de mobilisation d'organisation en charge de la lutte dans le contexte de la R.D.C. Eléments méthodologiques pour le développement d'un plan stratégique national et d'un plan opérationnel national	GI WACAF
<b>10H00</b>	<b>Pause café</b>	
10h30	Présentation du plan national d'intervention d'urgence contre la pollution marine : « <b>PLAN POLMARC (Plan National d'Urgence contre la Pollution Marine)</b> »	Autorités RDC
11h00	Eléments de réflexion sur le plan national, discussion pour une évaluation du plan national et l'identification des améliorations possibles du plan.	Délégués
<b>12H00</b>	<b>Déjeuner</b>	
13h00	Présentation de l'exercice pratique en salle en vue de tester les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que l'organisation nationale en charge de la lutte, et la coordination entre autorités et industrie pétrolière	GI WACAF
13H15	Exercice en salle : alerte et mobilisation au niveau national. <b>(pause café incluse dans l'exercice)</b>	Délégués
15H00 16h00	Fin de l'exercice et Débriefing par groupe (tour de table) Analyse (collégiale) : - Alerte, Evaluation, Notification et Mobilisation - Sécurité - Structure de l'organisation / Rôles et responsabilités - Fonctionnement de l'organisation nationale en relation avec les divers intervenants - Elaboration d'une stratégie de lutte - Implications légale et financières - Communications et relations Port/ Etat/ Industrie/ Médias.	Délégués GI WACAF

<b>Jour 3 : Mercredi 8 Avril</b>				
09H00	Résumé des Jours 1 et 2 Préparation des travaux en groupe			Délégués
09H15	Groupe « <b>R</b> » Plan d'Action pour l'élaboration de cartes de vulnérabilité	Groupe « <b>D</b> » Plan d'Action pour l'amélioration du plan POLMARC	Groupe « <b>C</b> » Formalisation des recommandations générales de l'Atelier et composantes GI WACAF	Délégués
11H00	Retour des travaux des 3 groupes Préparation des recommandations générales (et intégration des Plans d'Action) <b>(pause café incluse dans les travaux en groupe)</b>			Délégués
12H00	Finalisation et adoption des recommandations générales de l'atelier (collégiale)			Délégués
<b>13H00</b>	<b>Déjeuner</b>			
14H30	<b>CEREMONIE DE CLOTURE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise des attestations aux participants</li> <li>• Lecture des recommandations générales</li> <li>• Discours de Clôture.</li> </ul>			
<b>15H00</b>	<b>Cocktail</b>			

## Annexe 2. Liste des Participants

N°	Nom et Prénom	Institution	Mail
1	KAMBE-MI-MANZEL	CICG/ ENVIRONT	<a href="mailto:kambemimanzel@yahoo.fr">kambemimanzel@yahoo.fr</a>
2	IFUTANDEY	ISP-GOMBE	<a href="mailto:ifutandey@yahoo.fr">ifutandey@yahoo.fr</a>
3	Ing. CRISPIN MUTAMBA	SHE/ COBIL sarl	<a href="mailto:Crispin.mutamba@cobil.cd">Crispin.mutamba@cobil.cd</a>
4	Ir KABULO PIERROT	FRCF/ ENVIRONT	<a href="mailto:Pasteurkabulo2005@yahoo.fr">Pasteurkabulo2005@yahoo.fr</a>
5	Ir DIATULU NSUNDA	TVC	<a href="mailto:kiesdiatulu@yahoo.fr">kiesdiatulu@yahoo.fr</a>
6	BAYEKULA NSISIGUY	Min. INTERIEUR	<a href="mailto:guymsisi@yahoo.fr">guymsisi@yahoo.fr</a>
7	MBENGANA MAGOWQE	E. M. Forces Navales	
8	MUTANDA MBIJA	Min. INTERIEUR	<a href="mailto:mutandambija@yahoo.fr">mutandambija@yahoo.fr</a>
9	MPITU KINKELA	ONATRA	<a href="mailto:dfmpitu@yahoo.fr">dfmpitu@yahoo.fr</a>
10	HONORE ASSANI KUMBUSA	CICG/ CSE	<a href="mailto:assanihonore@yahoo.fr">assanihonore@yahoo.fr</a>
11	LUSABA PASSE VICTOR	FINANCES	
12	NGBANZO-NKUMN ABDALLAH	COHYDRO	<a href="mailto:El_abdallah@yahoo.fr">El_abdallah@yahoo.fr</a>
13	FIDELE BANDELE EGALENZIBO	Min. ENVIRONT	<a href="mailto:Bandele_eg@yahoo.com">Bandele_eg@yahoo.com</a>
14	ARLY BATUMBO	METELSAT	<a href="mailto:Batumbo_arly@yahoo.fr">Batumbo_arly@yahoo.fr</a>
15	DJUNGA L. WILLIAM	S.G. HYDROCARBURES	<a href="mailto:djungakof@yahoo.fr">djungakof@yahoo.fr</a> , <a href="mailto:djukof@yahoo.fr">djukof@yahoo.fr</a>
16	MATAPISI MAFUTA NICO	Min. Affaires Etrangeres	<a href="mailto:Nico_mat2000@yahoo.fr">Nico_mat2000@yahoo.fr</a>
17	CHARLIER STEPHANE	PERENCO	<a href="mailto:scharlier@cd.perenco.com">scharlier@cd.perenco.com</a>
18	MITONGA KASUFU DANELY		<a href="mailto:danelykasulu@yahoo.fr">danelykasulu@yahoo.fr</a>
19	IKUNGA NDALE	MECNT/ DEHBE	<a href="mailto:Ikunga_makala@yahoo.fr">Ikunga_makala@yahoo.fr</a>
20	BUHENDVA MIRINDI-JUVET	DGM	<a href="mailto:mirindiraoul@yahoo.fr">mirindiraoul@yahoo.fr</a>
21	Prof. BULUKU EKWAKWA	MECN-T	<a href="mailto:ekwabuluku@yahoo.fr">ekwabuluku@yahoo.fr</a>
22	KASOKO LUMINA	FINANCES/ DEP	<a href="mailto:frkasoko@yahoo.fr">frkasoko@yahoo.fr</a>
23	ALPHONSE KABITSHWA	Min. ENVIRONT	
24	J.-P. MWAMBA NYEMBO	CICG/ ENV	<a href="mailto:nyembordc@yahoo.fr">nyembordc@yahoo.fr</a>

LISTE DES PRESENCES 07/04/2009

1. KAMBE-mi-MANZEL CICG/ENVIRONT kambemimanzel@yahoo.fr 0998134484
2. IFUTA NDEY ISP-GOMBE ifutandey@yahoo.fr 0815084284
3. Ing. CRISPIN MUTAMBA SHE/COBIL SARI crispin.mutamba@cobil.cd 0817200459
4. In KABULO PIERROT FRCF/ENVIRONT pesterkabulo2005@yahoo.fr 0810574954
5. In DIATULU NSUNDA T.V.C Kiesdiatulu@yahoo.fr 0998207100
6. BAYEKULA NISIGUY Min. Intérieur gnyamini@yahoo.fr 0998248137
7. MBENGANA MANGONJE E.M. Force Navale. 0814516767
8. MUTANDA MBIYA Min. Intérieur mutanda mbiya@yahoo.fr 0854309536
9. MPITU KINKELA ONATRA dfmpitu@yahoo.fr 0898911802
10. MONORE ASSANI KUNBUSA CICG/C-S.E. Assoni-honore@yahoo.fr 0816886853
11. LUSABA PASSE VICTOR FINANCES 0810605875
12. NGBANZO-NKUMU ABDALLAH COHYARO el\_abdallah@yahoo.fr 0898051511
13. Fidèle Bandele Egalezibo Min. Envir. bandele\_eg@yahoo.com 0898026600
14. Arly BATUMBBO METIELSAT batumbbo\_arly@yahoo.fr 099908
15. DJUNGA, L. William SG Hydrocarbures djunkof@yahoo.fr 0999994386
16. MATAPISI MAFUTA NICO Affaires Etrangères nico\_mafuto@yahoo.fr 099820162
17. CHARLIER STEPHANE PERENCO 0810530622
18. MITUNGA KASELU doudou M. Intérieur, doudoukaseku@yahoo.fr 099858279
19. DJUNGA NDAIE MECNT/DEHPÉ @ yahoo.fr 0998225076
20. BUHENDVA MURUMBI-JUVET. DBIT mirindiraoul@yahoo.fr 0998239008
21. Prof BULUKU ELWAKWA MECNT-T zekubuluka@yahoo.fr
22. KASOKO LUMINA FINANCES/APP jekasoko@yahoo.fr 0996022020
23. Alphane KABITSHWA Min Envir.
24. J.P. MWAMBA NSEMBO CICG/ENVY nyemborde@yahoo.fr 0997216451

**Annexe 3. Plan d'action pour le développement de cartes de vulnérabilité des milieux maritimes, côtiers, fluviaux et lacustres de la R.D. Congo en vue d'identifier les sites sensibles, à intégrer dans le Plan POLMARC (défini par le Groupe R)**

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
1	<p><b>Supervision et législation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Coordinateur National du Plan POLMARC, (Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est chargé de la supervision du développement des cartes et de l'atlas.</li> <li>– Devra s'assurer que le projet de cartographie reste simple, centré sur les besoins, et permet la production de cartes opérationnelles utiles pour les décideurs et les responsables des opérations.</li> </ul> </li> <li>• Propositions: <ul style="list-style-type: none"> <li>– mener le projet en « phases géographiques » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – Commencer par la cartographie et la production d'un atlas de la zone côtière, de l'embouchure jusqu'à Matadi (risque majeur)</li> <li>• 2 – Compléter l'atlas par la cartographie des Grands Lacs (à risque, suite au trafic et/ ou à l'exploration/ production pétrolière)</li> <li>• 3 – Etendre la couverture de l'atlas en tant que de besoin (de Kinshasa à Kisanga, autres?)</li> </ul> </li> <li>– Définir le contenu des cartes à produire, en fonction des besoins <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce qui permettra de cibler la collecte de données</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	Coordonnateur National	Toute la durée du projet

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
2	<p><b>Identification du personnel et des moyens nécessaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SPIAF et METELSAT sont les organismes chargés de la réalisation des cartes et de l'atlas.</li> <li>• Ils emploieront le logiciel ArcGIS pour la réalisation des cartes.</li> <li>• Identification des expertises pour la cartographie des zones sensibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Type de côte et sensibilité environnementale= université, CRGM</li> <li>– Ressources Biologiques sensibles= université, ICCN</li> <li>– Activités et usages sensibles= MECNT, ONG, université</li> <li>– Ressources logistiques et opérationnelles= MECNT, GIP, EMC et Coordination de lutte Antipollution</li> <li>– Identification des sites les plus sensibles= MECNT, GIP, EMC et Coordination de lutte Antipollution</li> </ul> </li> <li>• Remarques. <ul style="list-style-type: none"> <li>– il est recommandé de faire appel à l'expertise de la sous-cellule « Experts Antipollution » pour la réalisation des cartes.</li> <li>– Il est possible de demander l'assistance technique du projet GI WACAF pour le lancement et/ ou l'accompagnement du projet.</li> </ul> </li> </ul>	SPIAF, METELSAT, Sous-cellule Antipollution	Toute la durée du projet
3	<p><b>Définition et mise en place de la structure du SIG - Proposition d'actions pour la R.D.C.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SPIAF sera en charge de définir et mettre en place une structure de S.I.G. <ul style="list-style-type: none"> <li>– C'est-à-dire définir les couches d'informations qui formeront le S.I.G.</li> </ul> </li> <li>• Recommandations : structurer les couches d'information du S.I.G. selon les thèmes ESI : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Type de côte et indice ESI</li> <li>– Ressources biologiques sensibles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limicoles, plongeurs, rapaces, etc.</li> <li>• Type d'espèces de mammifères marins</li> <li>• Etc.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	ArcGIS, ERDAS	Toute la durée du projet

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources socio-économiques sensibles               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche, port, village côtier, etc.</li> </ul> </li> <li>- Ressources logistiques et opérationnelles</li> <li>- (voir le guide GI WACAF pour la cartographie)</li> </ul>		
4	<p><b>Collecte et analyse des données - Proposition d'actions pour la R.D.C.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier les sources de données en R.D.C.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction des besoins des utilisateurs et du contenu des cartes définis par le coordinateur</li> <li>- Préciser pour chaque source de données: le fournisseur/ producteur, le format (SIG? Papier ?), la date, la précision</li> </ul> </li> <li>• Identifier les autres projets en R.D.C. qui pourrait fournir des données ou participer.</li> <li>• Identifier les données restant à collecter.</li> <li>• Définir le besoin de missions sur le terrain pour compléter et/ ou valider les données.</li> </ul>	IGS et autres	1 trimestre
5	<p><b>Réalisation de fonds de cartes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les cartes pouvant servir de fonds de carte (couvrant au moins la zone côtière et l'embouchure jusqu'à Matadi dans un premier temps) et comportant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information de base                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trait de côte, bathymétrie, fleuves et lacs</li> <li>• Limites administratives et frontières</li> <li>• Principales villes</li> <li>• Principales infrastructures (port, aéroport, industrie, etc.)</li> <li>• Routes et chemin de fer</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	SPIAF, METELSAT, RVM	1 trimestre

N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom des villes et sites remarquables, Etc.</li> <li>• Remarque. Le format Raster peut aussi être utilisé comme fonds de cartes               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cartes topographiques et nautiques scannées</li> <li>– Images satellites, photos aériennes, Etc.</li> </ul> </li> </ul>		
6	<p><b>Cartographie de la vulnérabilité, méthode ESI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe recommande l'emploi de la méthode de cartographie E.S.I. et, en particulier, la mise en œuvre des recommandations pour la cartographie en quatre thèmes (voir ci-dessous), contenues dans le guide GI WACAF, 2008, « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> »</li> </ul> <p>6.1 - Type de côte et vulnérabilité ESI</p> <p>6.2 - Ressources biologiques sensibles</p> <p>6.3 - Ressources socio-économiques sensibles</p> <p>6.4 - Ressources logistiques et opérationnelles</p>	SPIAF, METELSAT (avec l'expertise pertinente identifiée dans l'Action n°2)	1 an
7	<p><b>7.1 Production des cartes de vulnérabilité tactique</b></p> <p>Le groupe recommande de définir une mise en forme adaptée de l'atlas et des cartes (Format? Échelle? Dimension? Découpage?) et un contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de côte et vulnérabilité ESI</li> <li>• Ressources biologiques sensibles</li> </ul>	SPIAF, METELSAT	1 mois pour chaque thème



N°	Actions	Responsable(s)	Echéance
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources socio-économiques sensibles</li> <li>• Ressources logistiques et opérationnelles</li> </ul> <p><b>7.2 Production des cartes stratégiques : Identification - hiérarchisation des sites les plus sensibles</b></p> <p>Le groupe recommande de réaliser l'identification des sites les plus sensibles, la production des cartes stratégiques et d'intégrer les cartes au plan POLMARC, selon les recommandations contenues dans le guide GI WACAF, 2008, « <i>Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i> »</p> <p>Le groupe recommande d'organiser un atelier national pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présenter les sites les plus sensibles identifiés aux autorités nationales, et les recommandations de protection et intervention,</li> <li>• discuter des priorités de protection, et</li> <li>• valider officiellement l'atlas et la liste des sites les plus sensibles et l'intégrer, en tant qu'annexe, au Plan POLMARC</li> </ul> <p><b>7.3 Production des cartes opérationnelles pour les sites les plus sensibles</b></p> <p>Des cartes opérationnelles pour les sites les plus sensibles identifiés pourront être réalisées, lorsque jugé pertinent par le Coordinateur National.</p>		

<b>N°</b>	<b>Actions</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Echéance</b>
<b>8</b>	<b>Production et publication de l'atlas</b>	SPIAF, METELSAT	1 trimestre
<b>9</b>	<b>Mise à jour de l'atlas et test des cartes</b>	GIP, GAL, EMC et la Coordination de lutte antipollution	Toute la durée du projet

Chronogramme pour la réalisation des cartes de vulnérabilité des milieux maritimes, côtiers, fluviaux et lacustres de la R.D. Congo aux pollutions accidentelles (défini par le Groupe « R »)

Actions (en référence au Plan d'Action)	Année 1												Année 2				Année 3			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1 <sup>er</sup> Sem	2 <sup>eme</sup> Sem	3 <sup>eme</sup> Sem	4 <sup>eme</sup> Sem	1 <sup>er</sup> Sem	2 <sup>eme</sup> Sem	3 <sup>eme</sup> Sem	4 <sup>eme</sup> Sem
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				

## **Annexe 4. Recommandations techniques pour l'amélioration du Plan POLMARC de la R.D. Congo (défini par le Groupe D)**

### **Contenu**

- 1 - Recommandations techniques générales
- 2 - Recommandations techniques pour le plan stratégique
- 3 - Recommandations techniques pour le plan opérationnel
- 4 - Schémas recommandés (1 : Alerte, 2 : Mobilisation, 3 : Organisation générale de la lutte en R. D. Congo, 4 : Cellule Antipollution, 5 : Etat-Major de Commandement).

### **1 - Recommandations techniques générales**

- Intégrer les recommandations techniques de l'atelier.
- Impliquer tous les opérateurs pétroliers dans la préparation et, en particulier, PERENCO, SOCIR et SEP :
  - Demander une copie de leur plan de lutte,
  - La liste des moyens et expertise disponibles,
- Présenter le Plan POLMARC mis à jour devant l'assemblée nationale pour validation.

### **2 - Recommandations techniques pour le plan stratégique**

- S'assurer que le Plan POLMARC prend en compte tous les risques de pollutions accidentelles par hydrocarbures (et substances dangereuses) pour la R.D. Congo :
  - Production pétrolière offshore et onshore, trafic maritime de tankers et autres navires au large, trafic fluvial, dépôts pétroliers (SOCIR à Banana, Matadi, Kinshasa etc.), trafic sur les grands lacs, trafic des barges de Kinshasa à Kisangani, exploration pétrolière sur les Grands Lacs (exemple des négociations de sociétés pétrolières pour la prospection sur le Lac Albert et dans le Graben d'Albertine),
  - Caractérisation des risques pour chaque région (type de produit, volume transporté ou produit).
- Intégrer l'atlas de la vulnérabilité et des zones les plus sensibles dans le Plan POLMARC :
  - Engager une réflexion pour l'étude des moyens de protection des sites les plus sensibles.
- Définir les zones d'épandage des dispersants et les processus d'homologation des dispersant prenant en compte :

- Les recommandations pertinentes de l'OMI et des institutions spécialisées telles que le Cedre en la matière,
  - Les exemples des politiques définies dans les autres pays de la région WACAF,
  - Le contexte hydrologique particulier de la R.D.C. particulièrement à l'embouchure du fleuve,
  - L'intérêt réel en terme opérationnel de l'utilisation des dispersants et les progrès réalisés en terme de toxicité et de biodégradabilité dans la fabrication des dispersants,
  - L'analyse du Bénéfice Environnemental Net de la dispersion (ou *NEBA*) en particulier à proximité des mangroves.
- Identifier les stocks de matériels existants dans le pays, et définir les stocks de matériels minimum requis pour les provinces et ports les plus à risques.
  - Définir une politique de gestion des déchets de la marée noire incluant:
    - La définition des zones de concentration et de stockage des déchets,
    - La définition des filières de traitement potentielles des déchets (Cimenterie? Incinérateur? Traitement sur site? Etc.).

### **3 - Recommandations techniques pour le plan opérationnel**

- **Alerte et mobilisation**
  - Identifier les points de réception des alertes pour les accidents au large et dans les provinces, avec les moyens de communications adaptés et fonctionnant 24/ 24hr et 7/ 7jr.
  - Identifier des personnels compétents pour mener des évaluations sur le terrain (en dehors des villes et ports).
  - Renforcer la position du Coordinateur National comme point focal national, en charge de la réception de toutes les alertes au niveau national.
  - Assurer la possibilité de mener rapidement des missions de surveillance et d'évaluation aériennes, en particulier au vu des forts courants à l'embouchure et sur la zone côtière, en lien avec l'Armée de l'Air et/ ou l'industrie pétrolière.
  - Garantir que l'Administrateur du territoire peut recevoir et transmettre l'alerte à l'Autorité Nationale 24/ 24hr et 7/ 7jr.
  - Inclure dans le Plan POLMARC des formulaires adaptés pour la notification des autorités, l'évaluation rapide de l'incident et de son niveau de gravité.
  - Garantir que ce schéma d'alerte puisse être adapté à l'ensemble des provinces où existe un risque de déversement.

- Clarifier les niveaux de mobilisation à l'échelle locale, provinciale et nationale et les modalités de déclenchement officiel du Plan POLMARC.
- Inclure dans le Plan POLMARC des mécanismes d'alerte des pays voisins menacés, ainsi que des mécanismes de facilitation des missions de surveillance aérienne transfrontalières et d'assistance mutuelle.
- **Organisations en charge de la lutte**
  - Préciser les attributions du Conseil Consultatif Permanent en cas de pollution:
    - Validation de la stratégie générale de lutte,
    - Relation à haut niveau entre Industrie ; Médias ; État voisins ; Institutions, directeurs d'ONG nationales et internationales,
    - Engagement de dépenses importantes,
    - Mobilisation de l'assistance nationale et internationale,
    - Facilitation des opérations (ex. formalités de transit accélérées par l'OFIDA, immigration facilitée par la DGM, etc.).
  - Mettre à jour la structure de la cellule nationale Antipollution :
    - Nommer un adjoint au coordinateur national (qui pourra le remplacer en cas d'absence ou autre empêchement),
    - Définir les directeurs des sous-cellules et les fonctions précises au sein de chaque sous-cellule et identifier les organisations les plus compétentes pour remplir ses fonctions,
    - le GAL travaille sous la supervision directe de la sous-cellule Logistique et Administrative (voir figure 3),
    - Intégrer un responsable Communication et Médias au sein de la cellule Antipollution,
    - Voir schéma technique ci-dessous.
  - Mettre à jour la structure de l'organisation provinciale EMC :
    - Organiser l'EMC en sous-cellules comme la cellule Antipollution,
    - Définir les fonctions précises au sein de chaque sous-cellule (sur le modèle des fonctions des sous-cellules de la cellule Antipollution, mais adapté au niveau provincial) et identifier les organisations les plus compétentes pour remplir ses fonctions,
    - Voir schéma technique en annexe.
  - Préciser clairement et séparément les rôles de chaque sous-cellule en temps de crise et les rôles de chaque administration pour la préparation à la lutte (hors crise).
  - Nommer officiellement les responsables des sous-cellules.

- S'assurer que les membres identifiés pourront être présents plusieurs jours ou semaines au sein de la cellule Antipollution et de l'EMC.
- Prévoir une salle opérationnelle de gestion de crise pouvant accueillir la cellule Antipollution nationale et les EMC provinciaux, et équipés de moyens de communication et d'Internet.
- **Gestion des opérations**
  - Identifier les organisations en charge des opérations sur site selon le lieu de l'incident (c'est-à-dire le ou les Commandant(s) Sur Zone) :
    - Dans un port : autorité portuaire ?
    - Sur les côtes ou berges : représentant de l'EMC ?
    - En mer : représentant de l'Autorité Nationale et industrie pétrolière ?
    - Note 1. Les autorités nationales et provinciales restent responsables des opérations de lutte à terre et en mer (hormis pour les incidents limités dans les installations pétrolières qui seront de la responsabilité de l'industrie pétrolière).
  - Inclure dans le Plan les mécanismes de recours à l'assistance régionale et internationale ainsi que les modalités pour faciliter l'arrivée et la gestion de cette assistance :
    - Formalités douanières; immigration; stockage, transport et déploiement de l'équipement.
- **Moyens de lutte**
  - Renforcer les moyens de lutte nationaux, provinciaux et portuaires.
  - Renforcer les moyens d'intervention et de support logistique du GAL.
- **Communication entre organisations**
  - Établir un schéma opérationnel de communication (pour la gestion des opérations) entre GIP, GAL, l'EMC concerné, la cellule Antipollution et le Coordinateur National, en fonction des opérations, par exemple:
    - en cas de soutien de l'industrie pétrolière à une opération dans un port, l'industrie communiquera avec l'autorité portuaire ou l'EMC.
    - en cas de soutien de l'industrie pétrolière à une opération en mer, l'industrie communiquera avec l'autorité nationale.
- **Gestion des médias**
  - Inclure dans le plan de lutte une stratégie de communication et de gestion des médias :
    - Identifier une personne habilitée à parler aux médias,
    - S'assurer que tous les messages aux médias ont été validés par l'Autorité,

- S'assurer que tous les messages aux médias sont réalistes (ni alarmistes, ni dissimulateurs).

#### **4 - Schémas des processus et organisations recommandés**

**1 : Alerte**

**2 : Mobilisation**

**3 : Organisation générale de la lutte en R. D. Congo**

**4 : Cellule Antipollution**

**5 : Etat-Major de Commandement**

Voir pages suivantes.



Figure 1 : Schéma d'alerte. **En rouge : problèmes identifiés par le Groupe « D »**

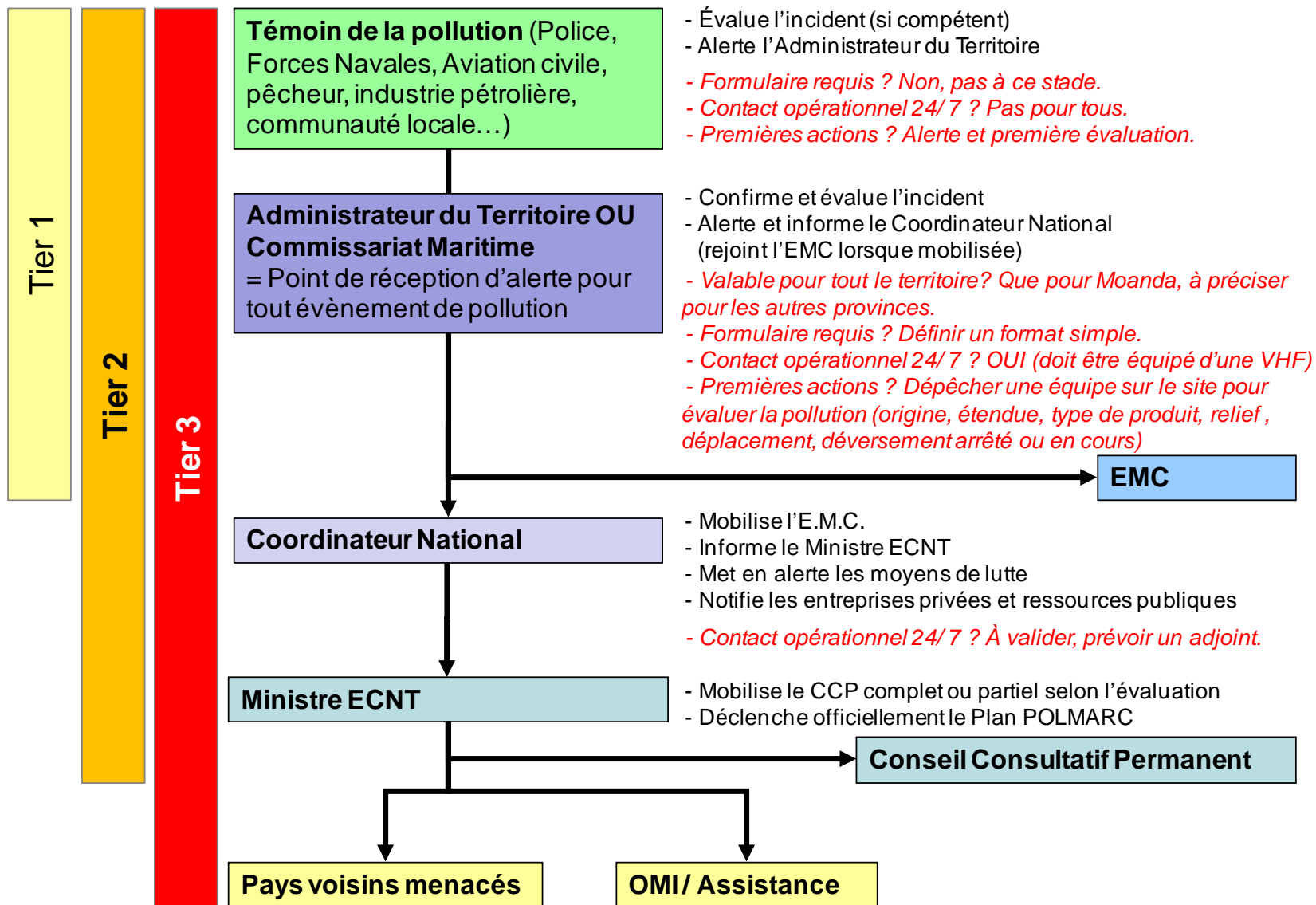


Figure 2 : Schéma de mobilisation en fonction de la gravité de l'incident et du lieu de l'incident

<b>Tier III Pollution majeure</b>	Coordi. Nat. & Cell Antipol + EMC concerné(s) Appui Port et Ind. Pétro. Assistance régionale et internationale			
<b>Tier II Pollution moyenne</b>	Coordi. Nat. & Cell Antipol + EMC concerné et appui Ind. Pétro. (Ports)	Coordi. Nat. & Cell Antipol + EMC concerné et appui Port (Ind. Pétro.)	Coordi. Nat. & Cell Antipol + EMC concerné et appui Port / Ind. Pétro.	Coordi. Nat. & Cell Antipol + Industrie Pétrolière
<b>Tier I Pollution mineure</b>	Industrie pétrolière (informe Aut. Prov.)	Autorités Portuaires (informe Aut. Prov.)	EMC (partiel) (informe le CNT)	Coordi. Nat. + industrie pétrolière
	<b>Installations pétrolières</b> (à terre et en mer)	<b>Ports</b> (Matadi, Banana, Boma, Kinshasa)	<b>Ailleurs dans les Provinces</b> (fleuve, littoral, terre, Gds lacs)	<b>Au large</b> (ZEE)

Figure 3 : Schéma général recommandé de la structure nationale et provinciale en charge de la lutte

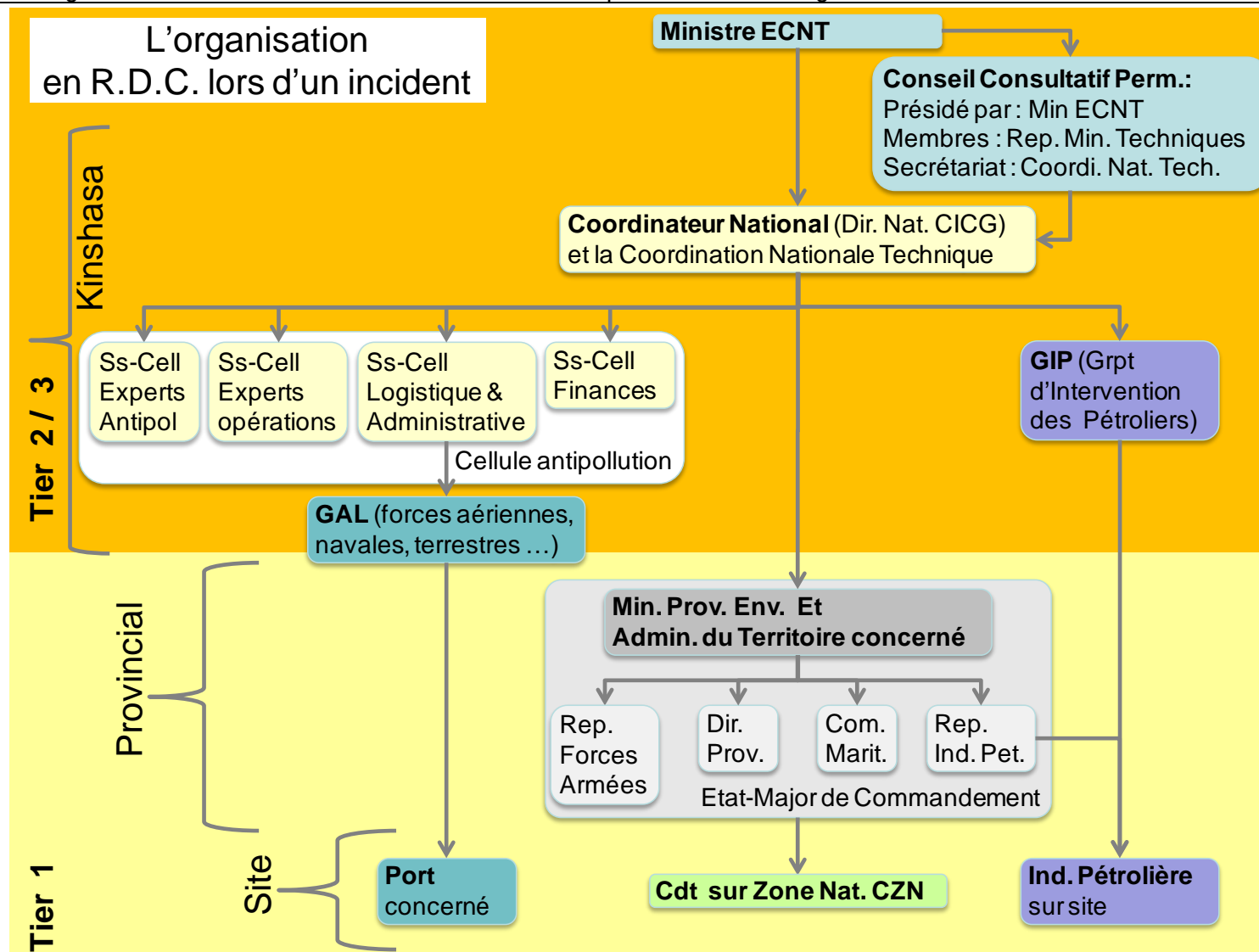


Figure 4 : Schéma de la structure nationale en charge de la lutte (Cellule Antipollution). **En rouge : Les responsables des sous-cellules et organisations affectés à chaque fonction des sous-cellules sont à identifier.**

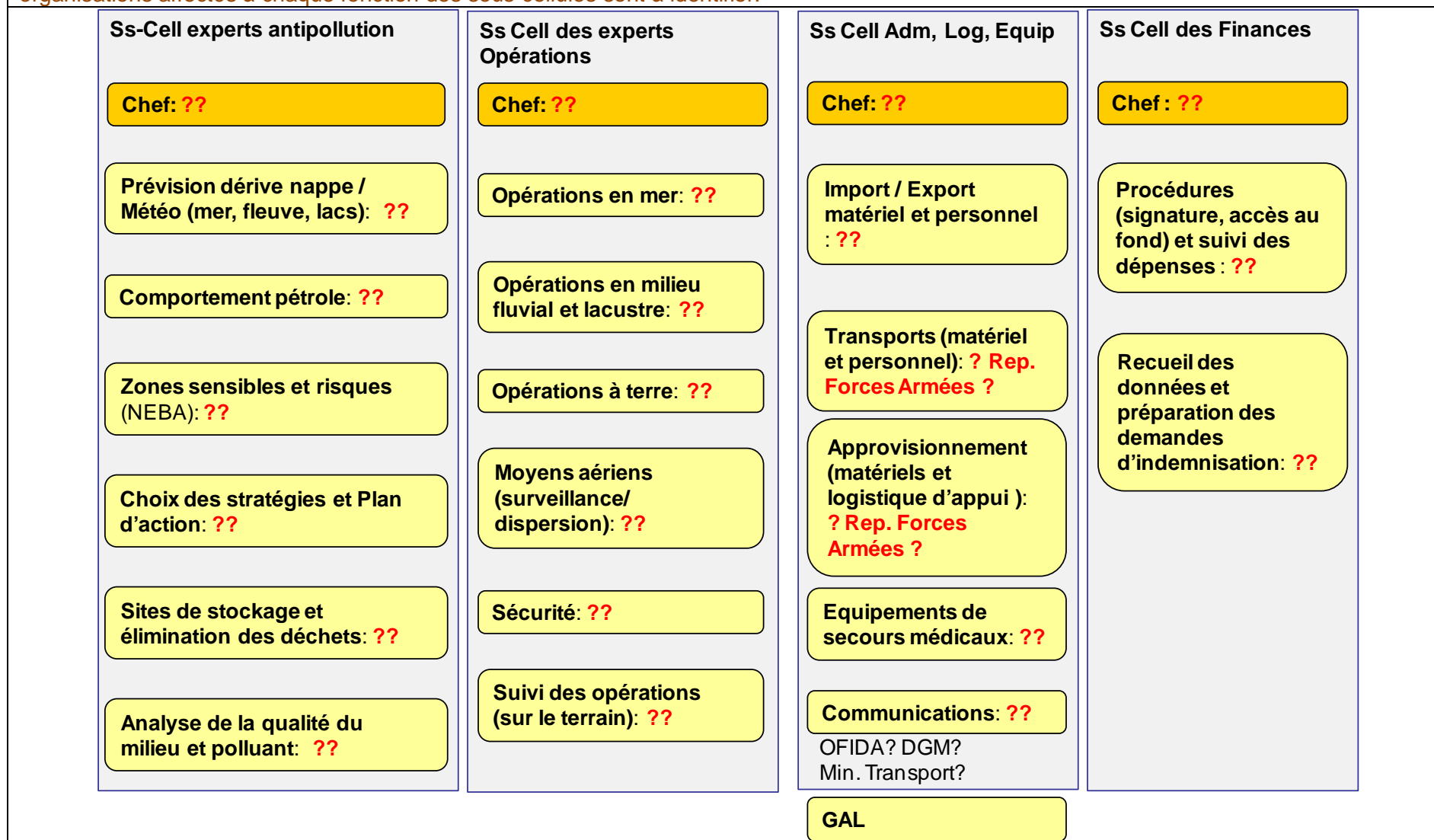
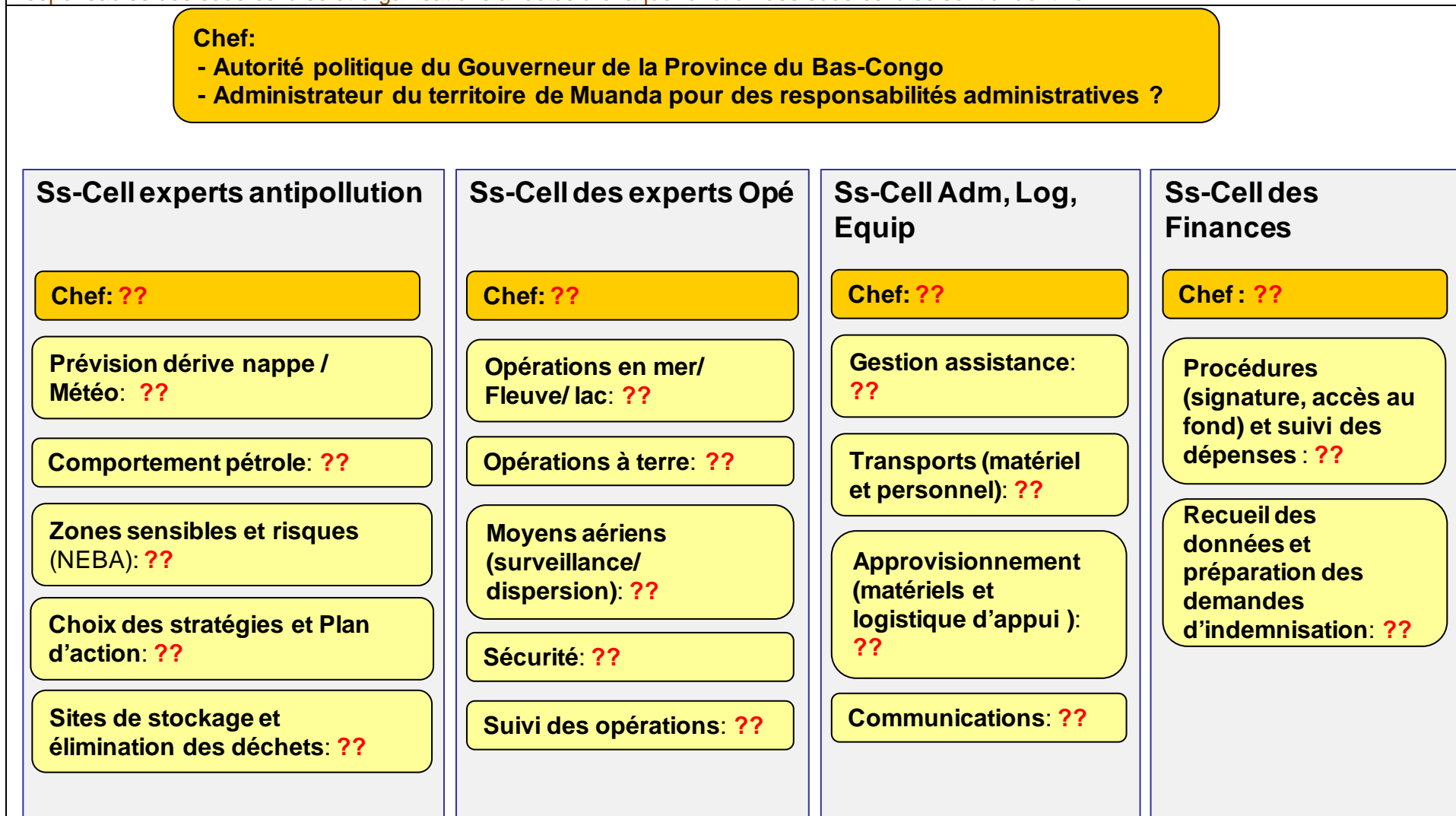


Figure 5 : Schéma de la structure provinciale en charge de la lutte (Etat Major de Commandement, dans le contexte de Moanda). **En rouge** : Les responsables des sous-cellules et organisations affectés à chaque fonction des sous-cellules sont à identifier.



## Annexe 5. Hiérarchisation des composantes du projet GI WACAF pour le renforcement des capacités de lutte de la R.D. Congo (défini par le Groupe C)

<b>1. Législation :</b> Adapter le cadre national légal et institutionnel et assurer la pérennisation du plan national d'urgence.		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire, Priorité : Faible	Moyenne	Elevée
Ratification	Ratification de la Convention OPRC 90		✓			
	Ratification des Conventions CLC 92 et Fonds 92		✓			
Mise en œuvre	Mise en œuvre de la Convention OPRC 90		✓			
	Mise en œuvre des Conventions CLC 92 et Fonds 92		✓			
	Application des dispositions des conventions dans la législation nationale		✓			
Approbation	Approbation du Plan National d'Intervention d'Urgence		✓			
	Approbation de la politique d'utilisation des dispersants					✗
Autres ?...						
<b>2. Plan National d'Intervention d'Urgence: Mettre en œuvre un système de préparation à la lutte et de lutte standardisé</b>		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire, Priorité : Faible	Moyenne	Elevée
Système de gestion	Mise en place d'un coordinateur / groupe de travail national pour le développement du Plan National d'Intervention d'Urgence	✓				
	Développement d'un Plan National d'Intervention d'Urgence		✓			
	Système de gestion de crise		✓			
	Systèmes d'alerte et de notification	✓				
	Information du Public / Chargé des Affaires Publiques / Conseiller médiatique					✗
Politique	Liste des dispersants approuvés, Zones d'épandage pré approuvées, Conditions d'utilisation		✓			
	Politique de gestion des déchets					✗
	Politique de brûlage <i>in-situ</i>					✗
Évaluation du risque et cartographie de la vulnérabilité	Carte de vulnérabilité des côtes aux pollutions par hydrocarbures					✗
	Modèle de dérive					✗
	Evaluation du risque	✓				
	Risque et scénarii de déversements		✓			
Coordination avec les plans locaux	Intégration des plans locaux d'intervention d'urgence (port, terminaux)	✓				
	Intégration des plans d'intervention d'urgence des industries pétrolières	✓				
Finance	Indemnisations et procédures de demande d'indemnisations					✗
	Engagement financier / Demandes d'indemnisations / Suivi des demandes					✗
	Procédures d'échantillonnage et preuves					✗
Autres ?...						
<b>3. Désignation d'une autorité: Garantir que toutes les autorités nationales requises (au regard des lois nationales, conventions internationales et du Plan National d'urgence) sont officiellement désignées.</b>		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire, Priorité : Faible	Moyenne	Elevée
Désignation	Autorité nationale compétente officiellement désignée et responsable de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	✓				
	Point(s) de contact opérationnel national responsable(s) de la réception et de la transmission des rapports de la pollution par hydrocarbures	✓				
	Organismes nationaux en charge de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	✓				

	Autorité qui est autorisée à agir au nom de l'état pour requérir ou fournir de l'assistance	✓				
Autres ?...						
<b>4. Accords transfrontaliers et assistance mutuelle:</b> Garantir le développement de la coopération et de l'assistance à l'échelle bi-latérale et régionale.		<b>Déjà mis en œuvre</b>	<b>Action en cours</b>	<b>A faire, Priorité : Faible</b>	Moyenne	Elevée
Accords	Accords régionaux	✓				
	Accords sous-régionaux					✗
	Accords bilatéraux					✗
	Assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie et échanges de matériel de lutte	✓				
Autres ?...						
<b>5. Formation et exercice développés par le pays:</b> Développer le niveau d'expertise et les compétences nationales.		<b>Déjà mis en œuvre</b>	<b>Action en cours</b>	<b>A faire, Priorité : Faible</b>	Moyenne	Elevée
Formation	Niveau d'introduction	✓				
	OPRC Niveau 1	✓				
	OPRC Niveau 2					✗
	OPRC Niveau 3					✗
	Formation de formateurs					✗
	Autres séminaires et ateliers développés par le pays	✓				
Exercice	Exercice de gestion de crises (en salle)	✓				
	Exercice de notification	✓				
	Exercice de mobilisation	✓				
	Exercice de déploiement de matériel par le gouvernement					✗
	Exercice de déploiement de matériel par l'industrie	✓				
	Exercice conjoint entre l'industrie et le gouvernement					✗
Autres ?...						
<b>6. Ressources Nationales:</b> Garantir que des équipements suffisants/ adaptés sont disponibles dans le pays pour : - gérer des pollutions accidentelles jusqu'à un certain niveau (minimum : Tier 1) - assurer une alerte rapide et des communications opérationnelles		<b>Déjà mis en œuvre</b>	<b>Action en cours</b>	<b>A faire, Priorité : Faible</b>	Moyenne	Elevée
Matériel de lutte	Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte					✗
	Acquisition du matériel de lutte contre les pollutions par hydrocarbures					✗
	Acquisition du matériel de communication					✗
	Inventaires du matériel de lutte					✗
Centre	Centre de lutte (Salles de communication, de réunion)		✓			
	Centre de ressources - de formation - de documentation pour la préparation à la lutte et la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures		✓			✗
Autres ?...						

## **Annexe 6. Cérémonie d'ouverture**

### **Allocution de M. Le Directeur de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – R.D. Congo et Point Focal GI WACAF**

Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,  
Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature,  
Monsieur le Représentant de l'OMI et de l'IPECA,  
Mesdames et Messieurs les Participants,  
Distingués invités,  
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je voudrais, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme vous souhaiter la bienvenue dans ce cadre de réflexion du CEPAS où les participants devront se pencher trois jours durant sur l'exercice de la mise en œuvre du plan national d'urgence de lutte contre la pollution en milieux marins et côtiers de la République Démocratique du Congo.

Ce plan national d'urgence dit plan POLMARC autour duquel se focaliseront toutes nos attentions a été conçu par la Commission Intérimaire du Courant de Guinée, Direction de l'Environnement Marin et Côtier de la RDC et avait été soumis à la validation par la plupart des experts réunis une fois de plus aujourd'hui.

C'est pour nous l'occasion de préciser ici que le document du projet régional du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée a assigné à chaque Direction Nationale de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée entres autres comme objectif de lutter contre la pollution de tous genres pouvant affecter l'espace marin et côtier. Voilà qui justifie la raison d'être du plan POLMARC de la RDC.

On a pu se rendre compte que la République Démocratique du Congo dispose des riches écosystèmes marins, côtiers, fluviaux et lacustres aux intérêts vitaux biologiques et socio-économiques et qu'il importe de prendre des mesures préventives contre les déversements des hydrocarbures et des substances nuisibles.

Partant de son estuaire avec un linéaire d'environ 40 Km limité au Nord par le CABINDA de la République d'Angola, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par la République d'Angola et à l'Est par la République du Congo, l'espace côtier et marin de la RDC s'étend, tel que circonscrit dans le document du profil côtier de la RDC, de MATADI à MUANDA en couvrant tout le Bas-Fleuve.

Il constitue un site important pour l'implantation des entreprises maritimes, pétrolières et industrielles ainsi que pour le développement urbain.

L'exploitation off-shore et on shore des hydrocarbures et le volume sans cesse croissant du trafic maritime, le convoyage et stockage des hydrocarbure par pipelines, citernes et tankers le long du fleuve Congo, le développement des activités



industrielles et agro-industrielles, ainsi que le développement urbain dans les milieux côtiers, fluviaux et lacustres, font courir aux milieux marins, côtiers, fluviaux et lacustres une menace réelle de pollution.

Les conséquences sont telles que si l'on ne prend pas des dispositions, l'on met en danger toute l'existence de l'écosystème avec incidence directe sur la vie humaine et, aussi avec risque d'affecter d'autres pays partageant le même écosystème avec la RDC.

La mise en œuvre du dit plan aura comme base juridique le Décret instituant le PLAN POLMARC pour la préparation et la lutte contre la pollution.

Le PLAN POLMARC portera sur les aspects juridiques, techniques et financiers en cas de pollution de grande envergure par les hydrocarbures en milieux marins, côtiers, fluviaux et lacustre de la ROC.

Cette situation nous concernant tous, Ministère de l'Environnement, Ministère des Hydrocarbures, Ministère de Transports, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Recherche Scientifique, Ministère de Tourisme, Ministère de la Santé, Ministère de la Défense, Ministère de Budget, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, Pêche et élevage, Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Economie, Ministère de l'Industrie, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Ministère de la justice ... et, toutes les sociétés, organismes et entités intervenant dans les milieux marins et côtiers.

Cette mise en œuvre constitue une des étapes importantes des études de la protection de l'environnement marin et limnologique de la RDC. Des efforts devront être déployés pour valoriser et mieux protéger ces milieux.

C'est pourquoi l'apprentissage des outils et techniques nécessaires pour y parvenir nous est indispensable.

Nous remercions vivement Monsieur le Ministre de l'Environnement; Conservation de la Nature et Tourisme pour nous avoir appuyé sans cesse à toujours mieux faire pour la protection de l'environnement marin et, qui a permis grâce aux nombreuses échanges de correspondance avec les responsables de l'OMI et de l'IIPECA la tenue de cette opportunité d'apprentissage.

Nous saluons la présence des représentants des sociétés pétrolières et des sociétés de transport maritime qui sont désormais nos partenaires dans la mise en œuvre du dit Plan d'urgence.

Enfin, nous félicitons la présence des autorités désignées pour la mise en marche effective de ce Plan POLMAR, c'est surtout à eux que cette opportunité est adressée. Il y a lieu donc de profiter au maximum de la présence du Dr Lindsay PAGE-JONES, expert et représentant de l'OMI et de l'IIPECA pour maîtriser le rôle et les responsabilités à chaque niveau que cela exige.

Mesdames et Messieurs et chers participants, par la mise en œuvre de ce Plan, la RDC va disposer désormais d'un instrument pratique pour intervenir à tout incident de déversement de pollution par les hydrocarbures et sauvegarder ainsi nos écosystèmes marins, côtiers et limnologiques.

Je vous remercie

**Allocution de M. Le représentant de l'OMI et de l'IPIECA, Monsieur L. Page-Jones**

Monsieur le représentant du Secrétaire Général à l'Environnement,

Monsieur le directeur de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – R.D. Congo et point focal GI WACAF,

C'est pour moi un privilège de prendre la parole à l'ouverture de cet important atelier national sur la préparation du plan d'urgence de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures pour la République Démocratique du Congo.

Comme vous le savez, cette réunion organisée par les autorités de la République Démocratique du Congo bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation Maritime Internationale, l'OMI, et de l'industrie pétrolière internationale, à travers l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement – l'IPIECA - cet appui se fait dans le cadre de l'Initiative Mondiale OMI/ IPIECA, pour la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la préparation, la lutte et la coopération contre la pollution par les hydrocarbures (nommé 'GI WACAF').

Je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser, au nom de M. Efthimios Mitropoulos, secrétaire général de l'organisation maritime internationale, nos vœux de succès dans vos travaux ainsi que nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la préparation de cet important atelier et particulièrement au gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Monsieur le représentant du Secrétaire Général à l'Environnement, mesdames et messieurs les participants,

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de plus en plus important pour les 21 pays de la région, et pour la République Démocratique du Congo.

Tout d'abord en tant que pays producteur de pétrole, mais aussi de par sa position géographique dans une région fortement productrice et par conséquent exportatrice d'importantes quantités de pétrole par voie maritime.

En effet, il est reconnu qu'aucun pays côtier n'est à l'abri d'accidents pouvant entraîner une marée noire. La circulation des navires, en particulier des pétroliers, qui fréquentent les ports ou traversent les eaux côtières, ainsi que l'exploration et l'exploitation offshore du pétrole, s'accompagnent d'un risque de pollution des mers par les hydrocarbures suite à des incidents tels que collisions, échouements, incidents lors de transbordement d'hydrocarbures de cargaison et de soute et autres accidents maritimes.

En République Démocratique du Congo, ce risque est étendu à la zone fluviale et aux eaux intérieures, qui voient un intense trafic de transport de produits pétroliers raffinés vers les villes de l'intérieur du pays.

C'est la raison pour laquelle l'OMI et l'IEPCA se réjouissent de la participation active de plusieurs experts congolais à des séminaires ou ateliers régionaux précédents organisés dans le cadre de l'Initiative « GI WACAF ».

Mais surtout, notre rencontre d'aujourd'hui démontre la volonté de votre pays d'améliorer sa politique et son système de lutte contre les pollutions. Cet atelier au programme volontairement ambitieux nous permettra donc, j'en suis sûr, d'avancer encore plus dans la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence, qui fait suite à l'atelier organisé à Kinshasa en juillet 2007.

Permettez-moi finalement d'exprimer au nom de l'OMI/IEPCA notre appréciation pour l'initiative régionale « Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée » (financée par le Fonds Mondial pour l'Environnement) et de souligner notre volonté de continuer à coopérer avec cette initiative dans le cadre de nos actions.

C'est par ces mots que je voudrais conclure, monsieur le représentant du Secrétaire Général à l'Environnement, mesdames et messieurs les participants, mais non sans vous avoir réitéré à tous, mes vœux les plus chaleureux de plein succès dans nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de M. le Représentant du Secrétaire Général à l'Environnement, représentant le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE ET  
TOURISME

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX ET FORETS A  
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
POLMAR CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES  
PRODUITS TOXIQUES DANS LES MILIEUX MARINS ET COTIERS DE LA RDC

CEPAS, le 06/08/2009

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT A L'ATELIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN POLMAR DE  
LA RDC

Excellence Monsieur le Ministre des Hydrocarbures;

Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et

Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures;

Monsieur le Président de l'Association congolaise des producteurs et  
distributeurs du pétrole;

Messieurs les délégués et représentants des sociétés pétrolières;

Monsieur le Directeur National de la Commission Intérimaire du courant de  
Guinée;

Messieurs les participants et distingués invités;

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs;

C'est un réel plaisir pour moi de vous associer à la présente réflexion pour trouver des bons outils et des bonnes stratégies pour mettre en œuvre notre plan National d'urgence de lutte contre les déversements des hydrocarbures dans nos milieux marins et côtiers.

Comme vous les savez, l'exploitation pétrolière est parmi les activités économiques les plus importantes de notre pays et se déroule plus principalement dans les milieux aquatiques les plus sensibles.

Ainsi, des écosystèmes marins et côtiers deviennent des principales victimes de ces déversements pétroliers. Les conséquences on les connaît: diminution des stocks halieutiques, dégradation accélérée des habitats naturels, pertes des autres ressources biologiques importantes, santé de la population menacée etc.

Pire encore, les dégâts causés sur nos écosystèmes par les effets d'entraînement des courants marins affectent également les écosystèmes des autres pays voisins côtiers.

D'où l'importance ce plan National d'urgence appelé PLAN POLMARC qui sera une réponse concrète pour intervenir rapidement en cas de déversement accidentel des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers.

C'est pourquoi ce plan implique étroitement les exploitants pétroliers, les usagers marins, les protecteurs de l'environnement ainsi que les décideurs politiques à chaque niveau que cela exigera.

Je ne saurai terminer cette adresse sans remercier l'Organisation Maritime Internationale et l'Association Internationale de l'Industrie du Pétrole pour la Sauvegarde de l'Environnement qui ont bien voulu nous dépêcher un expert en la personne du Dr Lindsay PAGE-JONES afin de nous accompagner dans la maîtrise de la mise en œuvre dudit plan POLMARC.

Je vous invite donc à vous appliquer sérieusement afin que vous soyez prêts des aujourd'hui à faire face à toute pollution par des hydrocarbures dans nos milieux marins et côtiers.

Je déclare ouvert l'atelier de mise en œuvre du PLAN POLMARC de la RDC.

## **Annexe 7. Cérémonie de clôture**

### **Allocution de M. Le représentant de l'OMI et de l'IPIECA, Monsieur L. Page-Jones**

Monsieur le Directeur du cabinet de monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme,

Monsieur le Conseiller du Chef de l'Etat aux Hydrocarbures,

Monsieur le directeur de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – R.D. Congo et point focal GI WACAF,

Mesdames et messieurs les participants,

Nous voici donc arrivés à la fin de votre atelier national sur la préparation du plan d'urgence - POLMARC - de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures dans les milieux maritimes, fluviaux et lacustres et la réalisation de cartes de vulnérabilité.

Durant cet atelier, environ 30 participants ont très activement participé aux travaux couvrant les sujets clés de la préparation à la lutte, tels que :

- La réalisation de cartes de vulnérabilité,
- Le cadre de la coopération internationale,
- Les aspects liés à l'indemnisation des coûts de nettoyage et des dommages en cas de déversement, et les conventions internationales qui s'y rapportent,
- Les aspects organisationnels et fonctionnels de la planification d'urgence, tant au niveau provincial que national.

Les participants ont rappelé l'importance, pour la République Démocratique du Congo, de la ratification des conventions internationales liées à la préparation à la lutte et à l'indemnisation des pollutions par les navires-citernes.

L'atelier a ensuite examiné le projet de plan national d'urgence POLMARC pour la R.D. Congo et émis des recommandations techniques et concrètes sur les actions à prendre pour son amélioration, et définit un plan d'action pour la réalisation de cartes de vulnérabilité.

Suite à ces discussions ouvertes et constructives, l'atelier a formulé une liste de recommandations générales dans le but d'améliorer la préparation nationale à la lutte ainsi que la rapidité et l'efficacité des interventions en cas d'urgence. Ce sont ces recommandations qui viennent de vous être présentées.

Au nom de l'Organisation Maritime Internationale (l'OMI) et de l'Association Internationale de L'industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (l'IPIECA), je veux adresser nos remerciements sincères au Gouvernement de la

République Démocratique du Congo, et en particulier au ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme, pour son rôle dans la préparation à la lutte et pour l'organisation de cet atelier très important, et en particulier le coordinateur national.

Cela démontre votre volonté de mieux protéger l'environnement marin qui est précieux pour nous tous.

Je voudrais aussi remercier la société PERENCO pour son engagement auprès des autorités de la R.D. Congo pour la lutte et la préparation à la lutte.

Je souhaite aussi remercier tous les participants pour leur participation active et leur volonté exprimée de coopération dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan National d'Urgence POLMARC. Grâce à eux, l'atelier a pu produire des résultats concrets.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour souligner que notre coopération dans le cadre de vos travaux continue dans le cadre de l'Initiative Mondiale de l'OMI/ IPIECA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, visant à améliorer la préparation, la lutte et la coopération contre la pollution par les hydrocarbures. Ce projet se termine à la fin de cette année.

Après cette mission, un rapport final de cet atelier, contenant les recommandations et les plans d'actions formulés, sera soumis à l'OMI et envoyé au coordinateur du projet GI WACAF, dans le but de les informer dans les meilleurs délais des résultats de cet atelier et du processus de ratification des conventions en cours, et d'en tenir compte dans l'élaboration de leurs activités futures.

C'est par ces mots que je voudrais conclure, monsieur le Directeur de cabinet, monsieur le Conseiller, mesdames et messieurs les participants, et avec mes remerciements sincères pour votre coopération des plus actives, et (surtout) pour votre hospitalité chaleureuse,

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de M. Le Directeur Du Cabinet De Monsieur Le Ministre De L'environnement, Conservation De La Nature, Et Tourisme**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE ET TOURISME

Discours de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à l'occasion de la clôture de l'atelier de mise en œuvre du Plan POLMARC, Plan National d'Urgence de lutte contre les déversement accidentels des hydrocarbures dans le milieux marins, côtiers, fluviaux et lacustres de la République Démocratique du Congo

CEPAS, le 08.04.2009

Monsieur le Conseiller du Chef de l'Etat au Collège Mines et Hydrocarbures;

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Intérieur et Sécurité;

Monsieur le Représentant du Ministre des Transports et Voies de Communications;

Monsieur le Représentant du Ministre des Hydrocarbures;

Docteur Lindsay PAGE-JONES, Représentant de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Association de l'Industrie du Pétrole pour la Conservation de l'Environnement;

Messieurs les délégués des sociétés pétrolières;

Messieurs et Mesdames experts de mise en œuvre du Plan POLMARC ;

Distingués invités

C'est un grand honneur pour moi de sanctionner la clôture de cet atelier après trois jours d'exercice pour éprouver la validité de notre Plan d'Urgence de lutte contre les déversements accidentels des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers de la République Démocratique du Congo,

Je peux donc me rassurer au regard des exercices pratiques effectués dans le cadre de cet atelier que la République Démocratique du Congo dispose désormais d'un instrument d'intervention à mettre en œuvre en cas de pollution accidentelle majeure par les hydrocarbures.

Les accidents majeurs de déversements des hydrocarbures deviennent de plus en plus fréquents dans la zone côtière et les risques augmentent encore au regard d'acheminement des produits pétroliers par voie fluviale et lacustre à travers le pays.

D'où l'importance du Plan d'Intervention d'Urgence pour non seulement prévenir ces accidents, mais aussi intervenir en temps réel pour sauvegarder la vie humaines et les ressources biologiques aquatiques.

Pour ma part, je n'accepterais pas de subir la fatalité et mettre en péril des écosystèmes marins et limnologiques alors que nous avons des compétences et des outils pour y faire face.



Je me réjouis de la participation active des sociétés pétrolières dans cet exercice qui consacre leur collaboration avec le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme dans la protection et mise en valeur des écosystèmes marins, côtiers, fluviaux et lacustres.

Grâce à cette opportunité, vous venez de vous rendre compte que l'apport des sociétés pétrolières est déterminant dans la mise en œuvre dudit plan.

C'est pourquoi, prenant miennes vos recommandations, je vais dans un bref délai convoquer une réunion avec tous les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du PLAN POLMARC, je cite: sociétés de production et distribution du pétrole, usagers des voies maritimes, fluviales et lacustres afin de mettre en place un fonds permanent d'intervention en cas d'incident de pollution par les hydrocarbures.

Je m'emploierai à appuyer le processus de ratifications des conventions internationales et la mise en place d'un arsenal réglementaire en rapport avec la protection de nos milieux marins, côtiers, fluviaux et lacustres.

Je ne saurais terminer cette adresse sans remercier vivement l'Organisation Maritime Internationale et l'Association Internationale de l'Industrie du Pétrole pour la Conservation de l'Environnement pour nous avoir accompagnés à tester la viabilité et l'opérationnalité du PLAN POLMARC.

Je remercie tous les experts qui ont participé dans cet exercice et j'attends encore d'eux des sacrifices supplémentaires pour doter la République Démocratique du Congo d'un Atlas de vulnérabilité outil important pour le décideur politique et nécessaire pour la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence.

Vous devez vous considérer et vous comporter comme une brigade anti-incendie moderne qui doit être toujours en veille et prête à intervenir à n'importe quel moment et à n'importe quel lieu où se déclarera la pollution marine par les hydrocarbures.

Ainsi, je déclare clôtés les travaux de l'atelier de mise en œuvre du Plan National d'Urgence de lutte contre les déversements accidentels des hydrocarbures dans les milieux marins, côtiers, fluviaux et lacustres de la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie

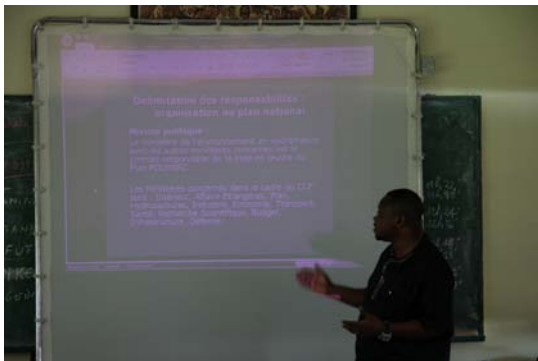
## Annexe 8. Photos de l'atelier



Travaux en salle



Présentation du Plan POLMARC



Présentation du Plan POLMARC



Exercice en salle

## **Annexe 9. Crédits et références**

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une mission de l'OMI et de l'IPIECA, dans le cadre du projet GI WACAF, en R.D. Congo, menée en Avril 2009.

### **Référence du rapport :**

L. Page-Jones, P. de Susanne 2009. Rapport de mission de l'atelier pour « La mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence et la formation sur le développement des cartes de vulnérabilité » à Kinshasa, R.D. Congo, du 6 au 8 Avril 2009 (Projet GI WACAF).

### **Rédigé par :**

L. Page-Jones, consultant OTRA, pour l'IPIECA  
38, rue Jim Sévellec, 29200, Brest, France, [www.antipol.com](http://www.antipol.com)

### **Revu par :**

- Pour l'OMI: Malamine THIAM
- Pour l'IPIECA : Philippe de Susanne, coordinateur du projet GI WACAF.